

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 31 (1946)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

Impression :

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.

A l'aube de l'an neuf

Au seuil de la nouvelle année les Conseils de l'Union, la Direction et le personnel de l'Union, ainsi que la Rédaction adressent aux collaborateurs et aux lecteurs de notre journal, ainsi qu'aux organes dirigeants et à tous les membres de nos mutualités de crédit leurs vœux les plus sincères de santé et de bonheur.

* * *

Pour le mouvement Raiffeisen suisse, 1945 a été une année aux réalisations particulièrement fécondes, une année de développement et de progrès.

Le nombre des fondations a été particulièrement élevé et les idées de Raiffeisen se répandent de plus en plus, en largeur comme en profondeur. Sur ce plan, aucun autre mouvement coopératif du pays n'a obtenu d'aussi beaux résultats. 33 nouvelles Caisses se sont encore constituées dans 12 cantons différents. Il nous est particulièrement agréable de signaler que 7 de ces Caisses se trouvent au Tessin et 5 en Suisse romande. L'activité de fondation a été particulièrement vive dans les montagnes grisonnes. *L'Union compte ainsi aujourd'hui 806 Caisses Raiffeisen, disséminées sur le territoire des 22 cantons de la Confédération.* L'effectif des membres a également augmenté et dépassera le chiffre de 78.000. Les comptes annuels n'étant pas encore dressés, il n'est logiquement pas possible de proclamer déjà des données exactes sur les résultats concrets du dernier exercice. Toutefois, on peut supputer à plus de 6 % l'augmentation des dépôts et la somme globale des bilans dépassera certainement les 700 millions de francs. A ce développement extérieur, qui est moins l'expression d'une bonne année agricole que de la confiance et de la sympathie grandissante que la population rurale témoigne à nos institutions,

correspondra un renforcement important des réserves, des perfectionnements de tous ordres et un affermissement intérieur adéquat. *Le bilan moral de l'exercice peut être considéré également comme très favorable.* Partout les caissiers et les membres des Comités œuvrent avec persévérance et un dévouement admirable pour que triomphe l'idéal raiffeiseniste et accomplissent avec abnégation et zèle une tâche qui devient toujours plus importante et délicate. Partout les Caisses Raiffeisen soutiennent l'effort moral de la campagne, la compréhension sociale et la concorde entre citoyens, cela en remettant en valeur la personnalité, l'individu, la famille, la communauté villageoise forte et vivante.

En collaboration étroite avec l'Union suisse les 20 *Fédérations cantonales* ont accompli également sur le plan régional ou cantonal une œuvre particulièrement féconde.

Pour l'Union suisse, enfin, 1945 a été également une année riche en initiatives et en réalisations utiles. Ses diverses institutions (Caisse centrale autonome, Office fiduciaire et de revision, Secrétariat, Service du contentieux, Coopérative de cautionnement, Caisse d'allocations familiales, etc.), ont rempli avec brio et succès la tâche qui leur incombe en défendant les droits et les intérêts des Caisses affiliées et de leurs membres individuels.

Toute leur activité a été guidée par le souci de maintenir vivant dans notre mouvement les principes idéaux de Raiffeisen qui constituent la raison d'être et le gage du succès de nos institutions. Le congrès annuel de l'Union, qui s'est tenu à Lucerne au lendemain de l'armistice et auquel ont pris part 1200 délégués, a été une imposante manifestation de reconnaissance et d'allégresse. Il a été aussi une manifestation d'espérance et de promesse raiffeiseniste à

l'aube d'une ère nouvelle, dans la paix recouvrée. Espérance qu'autorise la fidélité des raiffeisenistes aux principes chrétiens de l'amour du prochain, de la solidarité et de l'entraide. Promesse des raiffeisenistes suisses de mettre leur œuvre toujours plus robuste et dynamique au service du pays dans les années qui vont suivre où la véritable coopération sera plus nécessaire que jamais.

* * *

Quant au « *Messenger Raiffeisen* » qui vient de terminer sa trentième année d'existence, il a poursuivi vaillamment sa tâche et la poursuivra à l'avenir encore dans la voie suivie jusqu'ici. Son ambition est de devenir toujours plus le véritable organe, le lien qui attache les membres de notre grande famille suisse. Et il le sera dans la mesure dans laquelle il sera soutenu et surtout dans la manière dont il sera reçu et lu. C'est pourquoi il se permet de solliciter encore ici la collaboration toujours plus étendue de ses amis. Collaboration de tous ceux qui ont des idées à développer, des expériences à communiquer. Collaboration des Caisses affiliées aussi qui le tiendront au courant des événements importants de leur existence ou qui lui communiqueront les questions qu'elles aimeraient voir développer spécialement. Travailler à la vulgarisation d'idées qui lui sont chères parce qu'il en connaît la justesse et la haute valeur, permettre que le mouvement Raiffeisen accomplisse constamment de nouveaux progrès non seulement dans le domaine des chiffres et celui du perfectionnement technique mais aussi dans les esprits et dans les cœurs, voilà la belle tâche que se donne le « *Messenger Raiffeisen* ».

* * *

Encore une fois, c'est avec un sentiment de gratitude et des bons vœux pour tous ceux qui collaborent à notre belle œuvre que nous entrons dans la nouvelle année. Puissent en 1946 les dirigeants de nos institutions poursuivre leur tâche dans le même esprit, avec les mêmes nobles traditions que dans le passé, en ayant toujours en vue le bien de leurs sociétaires, de la population rurale et du pays tout entier.

C'est le plus ardent de nos vœux.

Sx.

Messages

de pionniers raiffeisenistes à l'occasion
de la nouvelle année.

* * *

1945 — 1946

Dans le grand désarroi de ce monde
en tourmente

Après six ans de guerre et de destruc-
tions;

Qui nous dira comment réaliser l'en-
tente

Au sein du genre humain, parmi les
nations ?

Seul l'Eternel le peut, le Dieu de l'E-
vangile

Que certains ont voulu bannir de l'u-
nivers !...

On voit trop que, sans Lui, le monde
est bien fragile :

Rien ne peut subsister et tout va de
travers.

Ecoutons son message : après tant de
souffrance,

Il nous appelle tous, tous à la repen-
tance ;

Il promet son pardon à tous ses vrais
enfants

Et veut du mal en eux les rendre triom-
phants.

Il nous a révélé son grand amour de
Père

En son Fils bien-aimé, le Seigneur
Jésus-Christ,

Afin que nous soyons désormais de
vrais frères

Unis dans son amour, inspirés par
l'Esprit.

Remis par **M. A. Golay.**

* * *

En cette douce solennité de Noël si
chère à tous les cœurs chrétiens et à
l'aube d'une nouvelle année il nous
semble que nous, Raiffeisenistes, nous
devons nous efforcer de réaliser tou-
jours mieux ce message des Anges aux
humbles bergers de Bethléem :

« Paix aux hommes de bonne volonté. »

Oui, il est évident que si tous les hom-
mes avaient la bonne volonté, les con-
flits ne naîtraient jamais, ou du moins
ils recevraient aussitôt la juste solu-
tion.

La bonne volonté reconnaît à chacun
ses droits, les interprète avec douceur
et charité, les corrige, et au besoin, les
complète. La bonne volonté se penche
avec amour sur tous les besoins pour
les satisfaire, sur toutes les douleurs
pour les consoler, sur tous les malheu-
reux pour les soulager, sur tous les frè-
res, c'est-à-dire sur tous les hommes
pour les aimer et pour les aider.

Adrien Puippe.

Bonjour ! Bon An !... L'année 1945
s'est inscrite dans l'histoire comme
celle du retour béni dans le monde d'une
paix qu'on n'osait presque plus es-
pérer. Aussi ce pauvre monde est-il en
piteux état. Presque tout y est à re-
construire, dans tous les domaines.
Grâce à Dieu notre petit pays, qui a
couru de graves dangers, est le mieux
conservé. On n'ose pas dire, vraiment,
qu'il a souffert, mais on ne saurait
ignorer qu'il s'est, lui aussi, beaucoup
appauvri. Heureusement plaie d'argent
n'est pas mortelle. Durant cette som-
bre période de la plus affreuse des
guerres le raiffeisenisme suisse s'est
imposé plus que jamais à l'attention
des gouvernements cantonaux, non
moins qu'à la confiance du peuple tout
entier. Il n'est pas douteux que cette
confiance du peuple dans la force d'une
œuvre qui est la sienne n'a pas été un
facteur négligeable de sa confiance
dans la sécurité de la Patrie, et par
suite de son moral toujours élevé, mal-
gré les risques et les restrictions. Le
raiffeisenisme suisse fait nettement
figure d'institution d'utilité publique de
premier ordre. Il est redevable de ses
succès tant à son organisation parfaite
qu'à sa direction centrale impeccable
et à une belle discipline générale. Il
reste capable d'un bien immense, s'il
continue à s'imposer une fidélité aussi
indiscutée qu'indiscutable au réseau de
principes qui constitue sa solide arma-
ture. Des considérations d'ordre plus
élevé que les seuls résultats matériels
devront stimuler toujours plus l'acti-
vité de tous : développement de la va-
leur morale des membres, esprit de
désintéressement total chez les diri-
geants, de solidarité et de collabora-
tion chez les dirigés. La vie du mou-
vement est à ce prix.

A. Montavon.

* * *

L'individualisme a été l'une des gran-
des causes du désarroi économique et
du malaise social de notre époque.
N'est-il pas à la source de ce grand ca-
pitalisme qui a réduit le travail en es-
clavage. L'homme est fait pour vivre
en société, pour l'entraide mutuelle.
On l'a si bien compris que le commu-
nisme est une réaction dans ce sens,
mais une réaction partie d'un faux mys-
ticisme matérialiste. Nos « Caisses
Raiffeisen » réagissent dans le bon sens
du mot dans le sens chrétien. Elles con-
duisent à la vraie vie communautaire.
Grâce à elles, l'homme ne se sent plus
isolé il est aidé, il se sent membre d'une
grande famille où tous les intérêts
sont communs dans un esprit de frater-

nelle et chrétienne amitié. Notre cam-
pagne genevoise a répondu avec en-
train. Cet idéal a conquis tous nos
paysans.

Marius Bianchi.

* * *

La guerre finalement nous a quittés,
mais la paix, la véritable, malgré que
nous lui avons ouvert la porte à deux
battants, hésite timidement à en fran-
chir le seuil. Elle hésite et pour cause.
Les hommes, dans l'ensemble, ne sont
pas encore parvenus à saisir ou à com-
prendre la noble tâche qu'ils ont à rem-
plir et qui est de faire oublier les souf-
frances que la dernière horrible guerre
leur a fait subir, en leur préparant une
paix stable, durable et équitable pour
tous.

Pour construire cet édifice inébran-
lable, ces hommes doivent retenir que
la base de cette paix, universellement
désirée et attendue depuis longtemps,
doit reposer sur un esprit de compré-
hension, d'indulgence et de solidarité
mutuelles, où l'intérêt personnel, la hai-
ne et la vengeance n'ont pas de voix
au chapitre. Ils doivent se convaincre,
que seules la bonté, l'amour du pro-
chain sont constructifs et positifs, tan-
dis que la haine, l'égoïsme et l'envie
sont toujours négatifs et destructifs.

A tous les raiffeisenistes de notre
beau pays, miraculeusement épargné
des atrocités de la guerre, nous nous
permettons d'adresser un fervent ap-
pel à contribuer à cette œuvre de paix
mondiale, dans la mesure de leurs pos-
sibilités, en manifestant leur reconnais-
sance envers la Providence par leurs
actions et à se rendre dignes du privi-
lège dont nous avons joui.

Marcel Perrenoud.

* * *

Si tu veux être heureux, content,
D'autrui toujours fais le bonheur,
Car la joie qu'ainsi tu répends,
Rejaillit dans ton propre cœur.

Quant on a dépassé la cinquantaine
et acquit une certaine richesse d'expé-
rience, on se rend compte que ce d'au-
cuns appellent le bonheur, c'est-à-dire
le moins de travail possible, des plai-
sirs à profusion, pas de soucis, mais
que des joies, n'est qu'une utopie. Ce
bonheur-là, au lieu de satisfaire l'hom-
me, ne le rend en réalité que plus mal-
heureux. Le véritable bonheur, le con-
tamment de soi, ne peut être obtenu
que par le travail honnête et inlassable
selon les préceptes chrétiens et en vue
du bien commun. Y a-t-il en effet des
joies, des satisfactions intimes plus
grandes que celles que procurent l'a-
mour du prochain, l'action de dévoue-

ment désintéressé en faveur de la famille et de la communauté ? Tout ce qui n'est pas inspiré de cette philosophie n'aboutit qu'à des désillusions.

C'est un immense privilège pour nous, raiffeisenistes, non seulement de pouvoir nous imprégner de cet esprit dans nos organisations mais encore d'avoir l'occasion, par elles, de le mettre en valeur dans la vie quotidienne. Et c'est notre fierté d'être pour ainsi dire les seuls à pratiquer cet esprit communautaire sur le plan de la finance qui, aux yeux des masses, est le domaine classique de l'égoïsme et du matérialisme.

Ayons donc bien conscience de la belle mission que nous ont transmise nos pionniers Raiffeisen et Traber, ces grands protagonistes du bien commun. Montrons-nous toujours dignes d'eux, inspirons-nous de leur magnifique exemple, efforçons-nous de les imiter. Que notre consigne soit toujours de servir inlassablement notre prochain.

Cela nous vaudra le bonheur ici-bas et la bénédiction divine.

J. Heuberger.

Réflexions et souhaits d'un vétéran

Bien que la date qui marque la fin d'une année et le commencement d'une année nouvelle soit purement conventionnelle; il n'en reste pas moins vrai que le retour de cette date jette les âmes dans des réflexions sérieuses et mélancoliques: «Le temps n'est rien!».

Qu'est-ce que la durée d'un jour?... L'aube blanchissante a rendu la vie à tout ce qui dormait. Les premiers rayons du soleil sont venus iriser la cime de nos montagnes; les eaux qui en descendent se transforment en cascades de diamants. L'oiseau reprend son vol. La campagne à son tour s'éclaire; le laboureur se retrouve à la charrue, l'ouvrier à l'atelier, la mère à son ménage, l'enfant à son jeu. Le soleil brille en son plein midi, et c'est la vie active, fiévreuse, qui suit en quelque sorte l'accroissement du jour. Hélas! bientôt à son couchant, dans l'horizon lointain, le disque lumineux va se perdre. Les derniers feux empourprent le ciel, et la nuit qui déjà a gagné l'autre extrémité de l'horizon jette son manteau d'ombre sur les nuages bleus et roses: c'est déjà la fin d'une journée.

Qu'est-ce que la durée d'une année? Un rêve! Les années de notre enfance ont passé plus vite que la durée d'un jour. Jeune homme, on était comme pressé de vivre; impatient de connaître le lendemain et trop heureux de ne pas avoir de peines, nous demandions

chaque jour à vieillir davantage. Devenu homme, on a rencontré sur son chemin les difficultés, les inquiétudes, la douleur. Certaines journées ont semblé des siècles. Et cependant, serait-on arrivé à l'extrême vieillesse, s'il fallait quitter la terre, que dirait-on pas saisi d'effroi et d'étonnement: «Déjà la fin de la vie!».

Le temps n'est rien. Il n'appartient à personne; il échappe à chaque instant, puisque le moment présent est à peine né qu'il est déjà le moment passé.

Et cependant: «Le temps c'est tout!» Le temps est tout, parce qu'en nous donnant le temps, Dieu nous donne le moyen d'acquiescer une vie qui ne finit pas. Ecoutez ce récit: «Chemin faisant j'aperçus au milieu de la campagne silencieuse un cimetière abandonné. J'entraî et me trouvai seul à seul avec les morts. Depuis longtemps les ronces avaient chassé les bouquets et les gerbes et à part quelques boutons d'or et quelques pâquerettes poussées au hasard dans ce champ de repos, pas une fleur n'ornait ces tombes délaissées... C'est là cependant qu'il me fut donné de découvrir la plus belle définition de l'existence. Entre mille j'y trouvai celle qui me sembla la meilleure. Gravée sur une vieille pierre sépulcrale couverte de mousse, je déchiffrai cette inscription peu banale: *La vie est un grand acte d'amour.*

Rien de plus vrai. L'égoïste passe sa vie dans l'amour de soi, dans la recherche de ses aises, n'ayant pour tout horizon que son petit bien-être et pour tout plaisir que la satisfaction de ses goûts. Celui-là se désintéressera de nos associations, et s'il en fait partie, il faudra se garder de lui demander un acte de dévouement. L'avare passe sa vie dans l'amour de l'argent; il met tout son bonheur à grossir son pécule. Ne croyez-vous pas que ceux qui ne savent aimer que les biens de la terre sont des fous, puisque tout passe, rien ne demeure. Ne croyez-vous pas que pour vivre éternellement heureux, il ne faut s'attacher qu'à l'amour qui ne passe pas? Et c'est l'amour de Dieu et du prochain par amour de Dieu qui fait des hommes des chrétiens parfaits et des vivants pour l'Eternité.

N'est-ce pas le poids de l'amour qui a porté Dieu vers son Fils; c'est le poids de l'amour qui a porté le Christ vers nous; c'est le poids de l'amour divin qui doit nous porter vers les hommes nos frères et avec eux, nous faire remonter vers Dieu! Dans un monde qui a failli périr pour avoir perdu la raison et la foi, dans un monde qui a trop long-

temps sacrifié la primauté et les valeurs de l'esprit aux forces aveugles de la matière, de l'instinct, ou de la technique, dans un monde qui a préféré l'ivresse de la production et de la destruction aux joies créatrices de l'amour de Dieu, il importe avant tout, pour sauver l'homme, de restaurer la véritable échelle des valeurs!

C'est peine perdue de vouloir refaire le monde à l'encontre des exigences éternelles. N'oublions jamais qu'il a failli crouler sous la poussée de la matière folle. L'homme moderne a forgé la bombe atomique et cette création lui échappe, l'épouvante même. Il s'agit aujourd'hui pour nos mutualités de crédit d'inspiration chrétienne de forger des hommes et des chrétiens harmonieux, des hommes vrais qui tiennent leurs engagements, *prennent leurs responsabilités*, des hommes qui se tiennent droits et pour aider à accomplir cette grande œuvre, nos mutualités doivent se laisser diriger par l'amour de Dieu et du prochain!

J'avais donc raison de dire que le temps n'est rien, puisqu'il passe plus rapide que l'éclair, mais que le temps est tout, puisque Dieu nous le donne pour nous permettre de l'aimer ici-bas en aimant et en servant nos frères Raiffeisenistes soit dans nos sections, soit dans nos fédérations, soit dans la grande famille de l'Union suisse. Nos Caisses réunies forment une belle famille. Nous sommes nés sur le même sol, nos maisons et nos champs se touchent. Après avoir marché côte à côte sur le chemin de la vie, nous irons nous reposer un jour à l'ombre de la même croix. Entr'aidons-nous par de bons offices et un dévouement réciproque; enfin, restons unis en ce monde et nous le serons dans l'autre. Si nous aimons Dieu et nos frères, l'année sera heureuse pour nos personnes, nos familles, nos mutualités, pour nos dirigeants et pour tous ceux qui nous témoignent leur sympathie et ont l'âme bien délicate et bien faite.

V. Raemy.

Le marché de l'argent

Bien que la guerre soit terminée et que les relations commerciales internationales s'amorcent de nouveau quelque peu, le marché de l'argent conserve néanmoins une extrême liquidité. Le récent emprunt fédéral de 300 millions — destiné principalement à financer nos opérations commerciales avec l'étranger — a connu de nouveau le succès. La libération des souscriptions n'a provoqué qu'un recul de 1.3 à 1.1 milliard

des avoirs à vue à la banque nationale. Les billets de banque en circulation atteignent un nouveau chiffre record : 3725 millions à fin novembre, tandis que les réserves d'or qui dépassèrent par moment 4800 millions se fixent à 4774 millions de francs au 7 décembre. Sur la base de la cote en bourse, le rendement des papiers d'emprunt à terme de la Confédération oscille autour de 3¼ % et rien ne laisse prévoir de sensibles modifications dans un avenir rapproché. Aussi les taux d'intérêt dans les banques restent-ils toujours stables. Le taux moyen des obligations de caisse était à fin octobre de 2.95 % pour les banques cantonales principales et de 2.91 % pour les grandes banques ; le taux d'épargne moyen se maintient depuis le début de l'année à 2.64 % auprès des banques cantonales. Les taux débiteurs n'accusent également aucun changement pour l'instant, mais il est difficile en ce moment d'énoncer avec certitude des conjectures quant à leur évolution prochaine. En effet, deux tendances sont en présence. L'une vise au maintien des taux à leur niveau bas actuel, supportable par toutes les catégories de débiteurs, tandis que l'autre n'exclurait pas une modification d'un quart pour cent dans le sens de la hausse ou de la baisse. Il convient de relever à ce sujet que l'intérêt de notre économie plaide en faveur de la stabilité actuelle. C'est aussi l'opinion de notre banque d'émission. En tout état de cause, une nouvelle baisse des taux débiteurs ne pourrait intervenir que parallèlement à un mouvement analogue dans le secteur des taux créanciers. Et à l'heure actuelle où le revenu et la fortune ploient sous le poids de lourds impôts il serait certainement pénible de devoir réduire la prime à l'épargne populaire.

La situation financière de la Confédération ne se présente également pas sous un jour bien rose. L'exercice 1945 se terminera par une augmentation nette de 1.75 milliard des dettes de la Confédération. Le budget de 1946, avec 1661 millions de francs de recettes et 1141 millions de dépenses prévoit un déficit de 520 millions, de sorte que les dettes totales de notre pays atteindront 9 milliards de francs à fin 1946.

* * *

Dans le cadre de ces considérations économiques, touchons une fois un mot des avoirs suisses à l'étranger. Débatte cette question, c'est réveiller les souvenirs amers laissés par les pertes occasionnées par les placements effectués après l'autre guerre par les banques

suisses en Allemagne, en Autriche et dans les Balkans.

Les mauvaises expériences faites à cette époque ont eu pour conséquence de restreindre considérablement cette branche d'activité bancaire. Cependant notre pays reste tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en vivres et en matières premières. Notre industrie a été obligée durant la guerre de traiter avec nos voisins afin d'obtenir les matériaux qui nous ont épargné le chômage sur une grande échelle. Si nous voulons des matières premières, il faut que nous puissions accorder du crédit aux états qui nous les livrent. Et là l'Etat a pris peu à peu la place des banques. Les crédits accordés sont ainsi respectables. Selon une statistique officielle au 31 octobre 1945, les avoirs suisses à l'étranger se montaient à près de 1.3 milliard. Notre plus gros débiteur est l'Allemagne, avec 973.1 millions. Viennent ensuite l'Italie avec 311 millions, les Pays-Bas 55.7, la Belgique 25.8 et la Norvège 17.5 millions. La rentrée de tous ces avoirs est naturellement douteuse. En cas de perte ce ne seront plus les banques qui feront les frais de l'opération, mais la Confédération ; en d'autres termes le contribuable.

Les avoirs suisses bloqués en Allemagne sont évalués à 3-4 milliards de francs.

D'autre part, l'enquête sur les avoirs allemands en Suisse a révélé que ceux-ci se montent à 1 milliard en chiffre rond. Tandis que notre peuple espère que ces avoirs allemands en Suisse serviront au paiement des créances que nous avons contre ce pays, les alliés les revendiquent à titre de réparation. Espérons qu'une solution équitable pourra être donnée à cet épineux problème.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

*** Surveillez vos billets de mille.** — La banque nationale suisse communique qu'à plusieurs reprises, ces derniers temps, de faux billets de banque de mille francs ont été découverts dans la circulation. Les contrefaçons se distinguent des billets de bon aloi par leur papier plus épais et moins résistant, par une coloration en partie inexacte, et par leur impression imparfaite. Les insuffisances se remarquent aussi aux vignettes (tête de femme, cornes d'abondance et fruits, etc.). Toutes les imitations confisquées jusqu'ici portent la date du 16 juin 1931 et la désignation de série 1 f ou 1 g, ainsi que les signatures Alf. Sarasin, Bornhauser et G. Bachmann. Toutefois, on peut s'attendre que le falsificateur munisse certaines contrefaçons d'autres dates et signatures.

*** La banque cantonale vaudoise**, fondée par décret du Grand Conseil du 19 décembre 1845, vient de fêter son centenaire. A cette occasion elle a publié un volume commémoratif d'une riche présentation et du plus vif intérêt.

*** Le résultat de l'amnistie fiscale.** — Au cours de l'exposé qu'il a fait devant le Conseil des Etats en présentant le projet de budget de 1946, M. Nobs, chef du Département fédéral des finances, a annoncé que l'amnistie fiscale décrétée par la Confédération a révélé l'existence d'une nouvelle fortune imposable de 4 milliards et demi de francs. Il en résultera pour la Confédération une plus-value de recettes fiscales de 18,5 millions et pour les cantons de 37,5 millions de francs. — Heureux résultat !

*** La législation sur les tutelles.** Le Grand Conseil vaudois a voté l'inscription dans la loi d'introduction au code civil d'un nouvel article aux termes duquel le Conseil d'Etat pourra instituer un tuteur général (tutelles officielles). Ce sera l'occasion propice pour le Conseil d'Etat vaudois de reviser les dispositions concernant les deniers tutélaires en autorisant aussi leur placement dans les Caisses Raiffeisen, conformément à leur postulat.

*** Dans le discours-programme** qu'il a prononcé lors de la cérémonie d'assermentation, M. Perréard, président du nouveau Conseil d'Etat du canton de Genève a proclamé que « **le gouvernement continuera à apporter la plus grande attention au problème si important du crédit agricole.** » M. de Senarclens, le nouveau Chef du Département de l'agriculture poursuivra donc dans ce domaine la politique progressiste inaugurée par ses prédécesseurs, MM. Desbaillets et Anken, qui ont toujours encouragé et soutenu le mouvement raiffeiseniste en poussant à la fondation d'une Caisse de crédit mutuel dans chaque village agricole.

*** L'Angleterre honore des coopérateurs.** M. Palmer, secrétaire de l'Union des coopératives anglaises et 6 de ses principaux collaborateurs, viennent d'être appelés par le roi d'Angleterre à siéger à la chambre haute. La fonction de cette institution — dénommée aussi chambre des lords — correspond jusqu'à un certain point à celle de notre Conseil des Etats, ou, si l'on veut aussi à celle du Sénat français sous la troisième république. C'est le roi qui élit les membres. Jusqu'ici l'entrée à la chambre haute constituait un privilège de la noblesse ou de personnalités marquantes élues par le roi à la dignité de lord.

*** Causes véritables de la prospérité danoise.** Le succès des coopératives danoises est dû — selon l'hebdomadaire fribourgeois « Greffons » — aux excellentes dispositions du citoyen danois, dont les efforts sont encouragés par l'Etat. Le citoyen danois est caractérisé par :

L'esprit démocratique qui exige pour tous les membres les mêmes droits à l'administration quel que soit le montant de ses apports ; esprit ancré dans la population par de longues luttes pour la conquête du gouvernement, et affiné par le droit de propriété réel, puisque sur les 206.000 exploitations agricoles, 7,5 % sont louées ;

L'esprit de discipline éclairé qui recherche, accepte et réalise la direction des membres compétents dans le domaine de la technique agricole et commerciale ;

L'esprit de solidarité qui éprouve le malheur du voisin presque comme le sien propre, qui sait que l'isolé est le jouet de la spéculation ;

L'esprit progressiste : ouvert à toute formation théorique et pratique, ennemi de toute routine, convaincu des avantages de la coopération, gagné d'avance à toute amélioration technique des moyens de production et de vente, dans le but d'abaisser le prix de vente des denrées de première qualité, pour les rendre accessibles à tous.

800 caisses Raiffeisen en Suisse

L'année 1945 a été particulièrement fructueuse pour le mouvement raiffeiseniste puisque 33 nouvelles Caisses se sont constituées dans 10 cantons. Un nouveau record a été battu. En tête figurent les Grisons et le Tessin avec chacun 7 fondations.

La Suisse romande occupe également une place honorable au palmarès avec 6 nouvelles Caisses, dont 3 à Genève, 2 en Valais et 1 au Jura bernois.

Cette riche floraison de fondations a permis au mouvement raiffeiseniste de doubler le cap de la huitième centaine de Caisses. Le sort a voulu que l'honneur de figurer comme 800^{me} membre de notre grande famille nationale revienne à la Caisse de *Molare*, dans le canton du Tessin qui s'est mis tout particulièrement en vedette cette année.

800 Caisses Raiffeisen en Suisse ! 800 Caisses disséminées dans les 22 cantons, sur le territoire de nos quatre langues nationales. Les pionniers et les amis de la cause du mutualisme dans le domaine de l'épargne et du crédit rural peuvent se réjouir du chemin parcouru :

1900	fondation de la	1ère Caisse
1910	»	100 ^{me}
1917	»	200 ^{me}
1922	»	300 ^{me}
1927	»	400 ^{me}
1930	»	500 ^{me}
1934	»	600 ^{me}
1941	»	700 ^{me}
1945	»	800 ^{me}

Il a ainsi fallu 10 ans pour fonder les 100 premières Caisses et 7 ans pour former la seconde centaine. Par étapes de 5 années, le mouvement a doublé ensuite les caps de la troisième et de la quatrième centaine et en 1930 le demi-millier était atteint. La sixième centaine s'est constituée après 4 ans, la septième centaine après 7 ans et 3 nouvelles années ont déjà suffi pour arriver à la huitième centaine !

800 Caisses Raiffeisen ! Un quart des communes rurales du pays possèdent ainsi déjà leur propre institut d'épargne et de crédit. 800 Caisses ! C'est une étape et, en même temps, un nouveau point de départ. Un terrain immense reste encore à défricher. Des centaines de villages dans nos campagnes et dans

les vallées alpestres attendent encore la coopérative de crédit qui consacrerait leur autonomie et apportera à la population l'appui moral et financier dont elle a besoin. Continuons donc à faire œuvre de pionnier autour de nous. Lorsque l'Union commémorera son cinquantenaire, la Suisse devra compter un millier de Caisses !

Avec les Raiffeisenistes neuchâtelois

Sous l'impulsion de son actif président, *M. Urier*, médecin-vétérinaire (Fontainemelon), la jeune Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen prend un épanouissement réjouissant. C'est ce que se sont plu à constater les 70 délégués des 25 Caisses fédérées — 1 seule n'était pas représentée — réunis en assemblée générale ordinaire au Buffet de la Gare à Neuchâtel, le 1^{er} décembre dernier.

En ouvrant la séance à 14 h. 15, *M.* le président adresse le salut d'usage aux participants. Il regrette l'absence excusée de Messieurs les Conseillers d'Etat Renaud et Brandt. Puis il fait part des quelques changements intervenus dans la répartition des charges au sein du Comité, pour des raisons d'ordre pratique : *M. Perrenoud* (Les Petits-Ponts) qui a cumulé jusqu'ici et avec dévouement inlassable les fonctions de secrétaire-caissier, conserve la gérance de la caisse mais cède le secrétariat à *M. Guyot* (Boudevilliers).

Les tractanda administratifs sont rapidement liquidés. *M. Guyot* donne lecture du procès-verbal dressé encore par *M. Perrenoud* et relatant fidèlement les péripéties de la dernière assemblée. Le trésorier présente le résultat de sa gestion pour l'exercice 1944. Sur proposition écrite de la section vérificatrice de La Sagne, les comptes 1944 sont adoptés à l'unanimité. La cotisation annuelle des sections continuera à être perçue sur les mêmes chiffres de base, soit : Fr. 5.— pour la première centaine de mille de bilan plus Fr. 1.— pour chaque tranche de Fr. 50.000.— en sus.

Puis *M. Urier*, président, rapporte sur l'activité du Comité de la Fédération en un exposé d'une haute portée chrétienne et patriotique. Le problème du placement des fonds pupillaires et tutélaires ainsi que celui des relations financières entre les communes et les Caisses ont fait l'objet de la préoccupation essentielle des dirigeants. La solution attendue n'étant pas encore intervenue, la question est à nouveau posée dans un tractandum sur lequel nous reviendrons. Soulignant, dans un court aper-

çu, la marche prospère des Caisses Raiffeisen neuchâteloises, le rapporteur marque les services rendus par l'Union centrale et ajoute :

En contre-partie, nous ne pourrions mieux lui prouver notre reconnaissance qu'en demeurant disciplinés sous son adroite direction et en ne nous écartant en aucune manière des principes éprouvés qui régissent nos Caisses et leur assurent la sécurité : ceci, bien entendu, dans le cadre d'une sage politique neuchâteloise.

Puis il poursuit :

Si la marche progressiste des Caisses doit nous réjouir, n'oublions pas cependant que la valeur d'une institution quelle qu'elle soit, dépend toujours de la valeur de ses membres et avant tout de ses dirigeants. L'esprit qui règne dans nos Caisses dépend de l'esprit que chacun y apporte en particulier. Membres de la Caisse de crédit mutuel, débiteurs, créanciers, dirigeants, caissiers, sommes-nous de vrais Raiffeisenistes ? Savons-nous que coopérer veut dire « servir » et non « se servir ». Je pose la question. A chacun de nous d'y répondre.

Brossant ensuite le miracle inouï qui fait que notre petit pays se dresse inviolé et paisible comme une fleur solitaire au milieu d'un monde qui vient de passer par la plus horrible des tourmentes, il montre la tâche des Caisses Raiffeisen dans l'offensive pour une paix véritable : coopération, entraide loyale, paix intérieure des hommes forts et il conclut en s'écriant : « ...alors le bilan moral de nos Caisses aura largement dépassé le bilan des chiffres. »

Ce rapport fait une profonde impression et l'assemblée témoigne son approbation et ses remerciements par de vifs applaudissements.

On aborde alors la question du placement des deniers pupillaires. *M.* le président fait l'historique des démarches accomplies :

Une audience a été obtenue le 12 juillet dernier au Château de Neuchâtel auprès de *M. Renaud*, ministre des finances, puis une seconde auprès de *M. Brandt*, chef du département de l'intérieur et de *M. Barrelet*, chef du département de l'agriculture. Ces Messieurs sont en possession du cahier de nos revendications avec un rapport complet sur l'importance du mouvement Raiffeisen et les services qu'il rend aux communautés rurales de par ses propres forces, sans demander aucun appui de l'Etat. La sécurité des placements effectués auprès de nos Caisses n'est plus à démontrer et l'autorisation réclamée du placement des fonds pupillaires et tutélaires, ainsi que la possibilité pour les communes d'entretenir toutes relations financières avec ces mêmes Caisses autonomes ne seraient que mesure de justice et d'équité et ne peuvent être différées.

Quoiqu'encre encore en suspens, le problème est posé sur la bonne voie et approche de sa solution. L'occasion n'en peut être plus propice. En effet, la liste des établissements ayant la confiance officielle du gouvernement et autorisés à recevoir les fonds surveillés par l'Etat, comprend encore la Ban-

que Fédérale S. A. qui vient de fermer ses guichets... Cette liste est donc à revoir et on ne saurait manquer de remplacer le nom d'une banque en liquidation par celui des Caisses Raiffeisen qui possèdent la confiance des communautés rurales, qui n'ont jamais fait perdre un seul sou à leurs déposants dans l'ensemble de la Suisse et dont les bilans sont au 100 % garantis par des actifs de premier choix. Le mouvement Raiffeisen a pris du poids, il s'impose à l'attention des autorités responsables. Il serait de sage politique de répondre de bon gré à ses justes revendications. Les Caisses l'attendent avec confiance.

Une large discussion très nourrie et courtoise s'engage, à laquelle prennent part plus particulièrement MM. les députés *Sauser* (La Brévine), *Bonjour* et *Humbert-Droz* (Lignières) et *Me Bolle*, avocat (La Chaux-de-Fonds). On apprend que le gouvernement fait actuellement une enquête auprès des Communes pour connaître leur opinion sur les services que leur rendent les Caisses Raiffeisen. *M. Gygax*, (Chézard-St-Martin) attache le grelot à la question du placement des fonds de l'Eglise, alors que *M. Bonjour* affirme qu'elle est déjà résolue sur le terrain cantonal. Il n'y a aucun empêchement à ce que nos Caisses reçoivent ces fonds : dont acte avec satisfaction.

Bref, de cet utile et fécond échange de vue, il ressort que les délégués sont plus que jamais décidés à obtenir satisfaction. Confiance est faite au Comité pour poursuivre activement ses démarches et coordonner les efforts.

L'ordre du jour prévoit encore une *partie instructive*. Avec raison, le Co-

mité juge que la formation professionnelle des dirigeants doit être approfondie et leur responsabilité constamment mise en éveil. Sans perdre de temps, après une modeste collation rapidement servie et offerte par la Fédération, la parole est donnée successivement aux deux reviseurs, délégués de l'Union suisse :

M. Bucheler expose les constatations générales faites au cours des revisions qui viennent d'être terminées dans le canton. Les relations entre les Caisses neuchâtelaises et la Caisse centrale ont été fructueuses et les revisions faites toujours à l'improviste ont prouvé le degré de conscience des caissiers et des dirigeants dans l'accomplissement du mandat confié et cela avec le meilleur esprit de dévouement à la chose publique. Qu'ils en soient félicités. Ce travail fécond ne peut manquer d'avoir ses répercussions sur la marche prospère constatée de tous les bilans. L'afflux des capitaux posant le problème du placement des fonds dans la circonscription coopérative, des instructions utiles sont données pour faciliter les transactions. Prévoyant l'avenir, on ne négligera surtout pas la propagation de l'esprit Raiffeisen d'entraide sociale parmi la jeunesse en poussant au recrutement de nouveaux membres.

M. Froidevaux enfin place les dirigeants devant leurs obligations de procéder aux contrôles statutaires. Evitant une énumération fastidieuse de ces contrôles dont le « Guide » donne le détail précis, il insiste plus particulièrement sur la nécessité des contrôles qui couvrent la responsabilité des dirigeants et plus encore sur l'esprit qui doit les animer et le sens qu'il faut leur donner. Ceux qui administrent les affaires autant que le caissier qui les gère doivent posséder en tout temps la certitude concrète et mathématique de la sécurité. Seuls, les contrôles dans le meilleur esprit de collaboration peuvent la leur donner et c'est la source du succès.

Les nombreuses interventions prouvent tout l'intérêt que les délégués portent à ces cours d'instruction. Avec la meilleure grâce, les deux rapporteurs donnent tous les compléments d'information désirés. Puis *M. Gygax* (Chézard-St-Martin) revient sur la question tant de fois déjà débattue de la fixation des taux et spécialement du taux de base hypothécaire en regard de l'autonomie des Caisses.

L'heure des départs approche. Les délégués emportent la meilleure impression de cette toute bonne réunion qui a ravivé leur enthousiasme pour une cause qui leur est chère et qui a maintenant sa place conquise au soleil neuchâtelois.

Le dynamisme Raiffeisen anime de plus en plus la vitalité de nos associations d'autofinancement qui contribuent à assurer l'indépendance parfaite de nos communautés rurales.

Fx.

Nouvelles des Caisses affiliées

RIVAZ (Vaud).

Avec ses maisons aux toits rouges serrées les unes aux autres, avec sa population laborieuse de vieille et robuste souche vigneronne, **Rivaz** est le prototype du cosu village de Lavaux, individualiste et jaloux de ses libertés et de ses prérogatives. La commune est petite puisqu'elle ne compte que quelque 330 habitants avec à peine 30 hectares de terrain qui s'étale en terrasses superposées sur les bords du Léman. C'est dans cette belle contrée que se trouvent ces vignes-reines qui produisent les crus les plus réputés, dont le Dégaley, le roi des vins vaudois.

Le curé J.-E. Traber pionnier raiffeiseniste suisse 1854-1930

(suite)

Et, dans une conférence, Traber dit encore : « Pour fonder et mener à bien une Caisse Raiffeisen, il faut du désintéressement, du dévouement et de la persévérance. Ses débuts sont toujours modestes. Mais, bien constituée et bien conduite, elle se fortifie rapidement et gagne sans cesse du terrain. Ces petites banques mettent au service de la classe moyenne de l'argent à bon marché et sont une occasion d'épargne des plus favorables », etc., etc.

En 1917 déjà, le roulement est de 2.118.690 francs, le bilan de 970.974 fr. Les dépôts d'épargne se montent à 280.971 fr. répartis sur 686 carnets. Le montant des obligations s'élève à 497.000 fr., celui des prêts à 725.907 francs. Les réserves sont de 30.763 fr. et... Köchli, le caissier, brassant tous ces capitaux est payé, la première année, 50 fr. ! et encore « tirés de la poche de Traber », le bénéfice de cette année étant minime. Plus tard, le salaire du caissier s'échelonnait de

150 à 1000 fr. pour la quinzième année de service.

Apôtre du Raiffeisenisme suisse, Traber parle, écrit, et voyage. Il va partout où on l'appelle; parfois même à ses propres frais, aussi sa caisse personnelle est-elle souvent vide. Mais aucune difficulté ne l'arrête. On prétexte ici et là que « pour des gens simples », l'administration et la comptabilité d'une Caisse Raiffeisen sont chose trop compliquée. Traber prend la plume et rédige une brochure des plus pratiques, intitulée « Administration, tenue des livres et comptabilité des Caisses Raiffeisen ». Il écrit « Le peuple suisse est parfaitement capable de gérer une Caisse Raiffeisen, ce n'est pas pour rien qu'en Suisse on va si longtemps à l'école. C'est à bon droit qu'on vante partout le bon sens, clair et pratique des Suisses. Eh ! bien, pour conduire les Caisses Raiffeisen, cela suffit ». Cette brochure, « fruit de nombreux jours et nuits de travail » contient encore un chapitre concernant une Union centrale qui fonctionnerait tout à la fois comme instance de revision et Caisse centrale. Elle aurait à procéder à des examens périodiques des Caisses de l'Union « pour les préserver des faux pas et de tout relâchement, veiller à la formation d'habiles

raiffeisenistes et travailler efficacement à l'extension du mouvement ».

L'Union centrale serait donc le siège d'une Caisse centrale à laquelle toutes les Caisses seraient rattachées. Elle servirait en outre de Caisse de compensation à l'ensemble du mouvement. De toutes parts, les amis du mouvement raiffeiseniste, avec *M. Beck*, avocat, à Lucerne, en tête, insistent sur la nécessité de créer cette Union centrale. Mais Traber voulait attendre que 50 Caisses soient en activité. « Pour le moment, écrit-il, il y a peut-être lieu de se confier à un institut bancaire ».

Pourtant, en cours de route, il change d'avis. Deux douzaines de Caisses ont vu le jour dans les cantons de Thurgovie, Soleure, St-Gall, Zoug, Schwytz et Lucerne, et, tout à coup, Traber, les pousse à s'unir, sans plus attendre, en une fédération. Le 12 juin 1902, 22 délégués représentant 15 Caisses seulement se réunissaient à Lucerne. Ils y décident de fonder une Union sous forme d'association coopérative, dont les diverses Caisses seraient membres, la Centrale gérant la Caisse.

Le 25 septembre de la même année, à Zurich, se constitue l'Union suisse Raiffeisen. Le curé Traber est nommé directeur et cais-

Comme tout village qui a conscience de sa personnalité, Rivaz possède naturellement sa « Raiffeisen » qui vient de terminer son premier quart de siècle d'activité.

Cet anniversaire a été commémoré le samedi 24 novembre dernier au cours d'une manifestation spéciale.

M. Aloïs Chappuis, président, salua en termes chaleureux les sociétaires et les invités et dans une spirituelle introduction énonça des propos empreints de la philosophie des hommes et des choses que l'on acquiert à la tête d'une Caisse de crédit.

M. Ad. Gilliéron, qui fut le principal initiateur et le premier président de la Caisse, fit un historique de l'institution en soulignant la haute valeur des principes qui sont à la base de nos institutions et qui ont particulièrement inspiré les fondateurs.

Puis le caissier, **M. Paul Chaudet** commenta le développement de la Caisse au cours de son premier quart de siècle. Fondée le 27 novembre 1920 avec 13 sociétaires elle en compte aujourd'hui 54. **La somme du bilan dépasse Fr. 603.000 avec Fr. 15.000 de réserves.** En 25 ans la Caisse a traité pour plus de 22 millions de francs d'affaires.

Le délégué de l'Union Raiffeisen suisse **M. H. Serex**, réviseur, ainsi que le représentant de la **Fédération vaudoise**, **M. A. Monnet**, congratulèrent la Caisse jubilaire.

Puis se déroula sous la direction de **M. Paul Chaudet**, conseiller national, une alerte partie familière cependant que la Caisse offrait une savoureuse collation. On entendit de nombreuses productions et divers orateurs : **M. Leyvraz** au nom de la municipalité de Rivaz, **M. Samuel Chevalley** comme député du cercle et représentant de la Caisse marraine de Puidoux-Chehbres, **M. Amstein**, délégué de la sœur jumelle de St-Saphorin. Les représentants des sociétés locales et quelques sociétaires tinrent également à féliciter et remercier spontanément la Caisse pour les services rendus.

Puisse la Caisse de Rivaz connaître toujours la prospérité, que seule garantit une activité dans le cadre des principes éprouvés qui forment la constitution d'une institution de crédit qui gère l'épargne popu-

laire et qui engage la responsabilité illimitée des sociétaires.

Extrait des délibérations

de la séance

du Conseil d'administration de l'Union,
du 11 décembre 1945.

En ouvrant la séance, le président **Dr. G. Eugster**, présente les félicitations et les vœux du Conseil à **M. J. Stadlermann**, directeur de la Caisse centrale et à **M. J. Scherrer**, vice-président de l'Union qui viennent de fêter le premier son soixantième, le second son septante-cinquième anniversaire. Il rappelle les mérites des deux jubilaires et les remercie pour la fructueuse activité qu'ils ont déployée durant plus de 30 ans au service de la cause raiffeiseniste.

1. Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies, les dix Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

Schwarzenburg et **Wchlern-Niederteil** (Berne),

Sur et Untervaz (Grisons),

Egglwil (Lucerne),

Morbio-Interoire, Quinto et Molare (Tessin),

Bovermier et Randogne (Valais).

Le Conseil enregistre avec une satisfaction toute particulière la fructueuse activité de fondation qui se manifeste au Tessin.

Le nombre des nouvelles fondations

a été de 29 en 1945, ce qui porte à 802 l'effectif actuel des Caisses affiliées.

2. Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à **49 crédits spéciaux** à des Caisses affiliées, pour une somme globale de Fr. 2.896.000. Ces avances sont destinées principalement à financer des travaux d'améliorations foncières.

3. La direction de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel* au 30 novembre 1945. Ce bilan se monte actuellement à Fr. 202.004.653 ; il présente par rapport à celui au 30 juin 1945 une augmentation de Fr. 8.6 millions résultant presque exclusivement de fonds virés par les Caisses affiliées.

4. La Direction de l'Office fiduciaire et de revision renseigne le Conseil sur la question de la *revision des statuts normaux*, lesquels doivent être adaptés aux nouvelles dispositions du code des obligations. Les nouveaux statuts sont actuellement à l'étude. Ils seront présentés en temps utile aux différents organes et aux Caisses affiliées. Ces dernières n'ont par conséquent pas à donner suite pour l'instant aux rappels que peuvent leur adresser les préposés au Registre du commerce.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

sier. Un Comité de direction et un Conseil de surveillance lui sont adjoints. Jour des plus importants dans l'histoire du raiffeisenisme!

C'est ici le moment de dire par quel miracle Traber a pu jusque-là faire face à toutes les obligations de sa prodigieuse activité. La clef du miracle, c'est sa sœur Véronique, bon ange de ce frère délicat, brasant sans cesse idées et entreprises.

Toute jeune déjà, Véronique remplace autant que possible son frère aux champs. Il pourra ainsi accorder plus de temps à ses études.

Mais voici Traber curé. Tout naturellement, la bonne sœur se charge du ménage. Quand Traber s'enthousiasme pour les Caisses Raiffeisen, c'est sa sœur qui s'offre discrètement pour le travail de bureau. Et puis, tout doucement, sans grandes histoires, c'est elle qui se met à expédier régulièrement aux Caisses livres-comptables, statuts, livrets d'épargne, etc., etc. Pendant de longues années, Jungfer Traber fonctionne comme secrétaire : 674 lettres en 1903 ! Ce n'est pas rien. Et ce n'est pas tout : « Mademoiselle Raiffeisen », comme on appelle la brave dame à tout faire, vérifie les entrées et sorties d'argent : 8 millions de 1903 à 1905 ! « Nulle part, assurément, affirme-t-

elle un jour, il n'existe en Suisse une servante de cure ayant tenu dans ses mains autant d'argent que moi. C'est quand même un honneur d'avoir chez soi une Centrale d'argent de toute la Suisse. »

Véronique écrit les bordereaux, expédie les lettres chargées, les imprimés, les factures. Elle contrôle aussi les additions de son frère curé. Quand il compte à voix basse : « 6 + 7 = 12, ou 16 + 7 = 25 ! », Véronique rectifie imperturbablement à haute voix : « 6 + 7 = 13 ; 16 + 7 = 23 ! » Sa mort en 1923 creuse dans l'existence de Traber une brèche profonde.

Toutefois, en 1905 déjà, l'activité de la Caisse centrale déborde les possibilités de Bichelsee. Le Comité de direction et le Conseil de surveillance de l'Union sont donc autorisés à conclure avec la Banque coopérative de St-Gall un contrat aux termes duquel celle-ci s'engagerait à gérer les affaires de l'Union raiffeiseniste suisse. Cette banque qui n'a rien de commun avec les Coopératives, gérerait ces fonds à part, non à titre de biens propres, mais en qualité de mandat. Elle ouvrirait à l'Union un crédit d'exploitation élevé. Les bénéfices resteraient la propriété exclusive de l'Union, etc.

Traber garde la direction de l'Union. Son

respect scrupuleux de la stricte honnêteté lui confère une grande autorité. « Garde la loi, et la loi te gardera ! » recommande-t-il instamment aux Caisses. « Soumets-toi aux statuts, admetts toujours le contrôle, ou bien sors de l'Union ! », écrit-il à celles qui voudraient agir à leur guise. En fait, on n'exclut pas tout de suite ces Caisses frondeuses, mais on commence par leur refuser le crédit et le matériel nécessaires. Grâce à cette fermeté, l'ordre s'établit et la propagande se fait d'elle-même.

En avril 1906, le pasteur Rochat fonde dans sa paroisse de Valeyres-sous-Rances, la première Caisse vaudoise. En Angleterre, en Allemagne et en Belgique, Rochat a pris contact avec les prolétaires de la grande industrie. Dans le pays de Liège, en particulier, le bruit des grands marteaux-pilons ou le halètement des machines en action lui rappelaient jour et nuit la vie tragique de ses amis, les mineurs. C'était l'époque où le christianisme social s'éveillait. Centres ouvriers, magasins coopératifs, sociétés de secours mutuels et d'épargne jaillissent de toutes parts. Cette ambiance donne à Rochat, rentré au pays, le désir de servir ses paroissiens au point de vue matériel aussi, et non seulement moral et religieux.

Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinesi

Alle soglie del 1946.

L'anno che muore ha segnato l'atteso risveglio del movimento raiffeisenista nel Ticino. Eppure già nel 1923 l'idea della cooperazione nel ramo del credito secondo i principi di Raiffeisen era stata realizzata generosamente a Sonvico!

Oggi invece accanto a Sonvico, possiamo salutare Rivera, Stabio, Morbio Inferiore e Superiore, Quinto, Molare, Caslano e Novazzano! Casse tutte che raccolgono le buone volontà dei villaggi nell'intento unico di giovare al singolo ed alla comunità nel mutuo aiuto e nella concordia!

Ed il 1946 si annuncia pieno di buone promesse per una sicura, nuova ascesa del nostro movimento a favore di altri villaggi ticinesi! L'idea nostra è studiata, apprezzata specie dai nostri contadini i quali vedono nella Cassa Raiffeisen la realizzazione dei loro desideri; quella di risolvere il problema del credito agricolo, per un migliore avvenire!

Salutiamo con particolare compiacimento e li ringraziamo di cuore i fattivi dirigenti ed i propagatori che proseguono disinteressatamente, con tenacia e fiducia, per il bene del prossimo, l'attuazione di questa opera di bene. L'augurio più sincero è che questa loro generosità sia ricompensata da Casse forti e sicure e che il loro esempio di altruismo e di rispetto assoluto ai principi che stanno alla base della nostra associazione, invogli altri uomini di cuore a seguire la via maestra dettata da Raiffeisen.

E tutti dobbiamo rimanere uniti più che mai, attorno all'Unione, per superare le difficoltà e le opposizioni che non mancano e non mancheranno in avvenire, solo uniti potremo superarle con la nostra volontà e con la certezza di difendere un ideale nobile ed altro per il quale è bello sacrificare il meglio di noi stessi. Amiamo sempre di più le nostre Casse, vegliamo affinché esse prosperano, cerchiamo di seguire gli esempi magnifici di Raiffeisen e di Traber che hanno speso la loro vita per il bene del prossimo! Solo così potremo fare del nostro movimento qualcosa di vivo, di umano, di ideale che gli varrà il rispetto e la comprensione di tutti!

L'anno che comincia vedrà sorgere la nostra Federazione. E un'aspirazione sentita da tutti: questa data segnerà una svolta decisiva nel nostro movimento. Grazie ad essa dovremo attuare quei miglioramenti morali e materiali che da lunghi anni sono attesi, grazie anche alla collaborazione dell'Unione.

Ma per questo dobbiamo prepararci al nostro nuovo compito: prepararci studiando sempre più i nostri principi e la parola d'ordine dev'essere: «rispetto assoluto dei principi raiffeisenisti». Solo così si potrà far prosperare la nostra Federazione e le nostre Casse. Ed alle soglie di questo anno facciamo il proposito di sempre servir meglio Iddio, la Patria, il prossimo, nella carità, nella giustizia, nel trionfo dei nostri ideali comuni.

Dr. R.

Le Casse Raiffeisen al Gran Consiglio ticinese.

Il problema del credito agricolo preoccupa da lunghi anni le nostre autorità e furono, a questo scopo, allestiti a varie riprese, progetti, intraprese azioni ed ultimamente si è fondato un ente mentre si è volutamente ignorata, sino ad oggi, l'unica soluzione che ha risolto questo problema in tutti i cantoni svizzeri: quella delle casse rurali Raiffeisen.

Le 800 casse svizzere e la loro Unione dovrebbero pur dire qualcosa ai nostri dirigenti ed invogliarli a conoscere a fondo il movimento raiffeisenista e le ragioni del suo successo: questa disanima li convincerà — come ha scritto l'Unione svizzera dei contadini — che la Cassa Raiffeisen costituisce pure per l'agricoltore ticinese la miglior organizzazione in materia di credito agricolo.

Nell'ultima seduta del Gran Consiglio, durante la discussione della gestione del Dipartimento d'Agricoltura, l'on. Angelo Pellegrini, deputato, ha, in un brillante intervento, con dati di fatto inoppugnabili, dimostrato che la questione del credito agricolo sarà risolta nel nostro Cantone nel miglior modo con le Casse Raiffeisen, invitando il Dipartimento ad interessarsi ad esse. Ha citato le cifre, i bilanci, la forza

dell'Unione e delle singole casse ed ha concluso con i giudizi dell'Unione svizzera dei contadini, dell'on. Minger, Dir. Schnyder e con le parole del Dr. Laur, augurandosi che il nostro Dipartimento le faccia proprie.

Il Capo Dipartimento si è limitato a rispondere che la questione del credito agricolo è difficile da risolvere e dev'essere ancora studiata e che non bisogna... importunarlo, citandogli continuamente le Casse Raiffeisen.

Noi speriamo però ardentemente che le Casse Raiffeisen siano oggetto di attento studio da parte del lod. Dipartimento che così avrà la persuasione che solo con esse si potrà risolvere, nella massima semplicità, con il miglior successo e senza alcun intervento finanziario dello stato, quel problema che da lungo tempo assilla le nostre autorità sì da creare un domani migliore per la nostra economia rurale e per la nostra agricoltura.

L'on sig. Anken, capo del Dipartimento d'Agricoltura del Canton di Ginevra, ha fatto, al congresso raiffeisenista svizzero del 1940 la seguente dichiarazione: «Ogni contadino dev'essere acquisito a questa opera benefica ed utile. Per essere veramente un contadino, lo deve essere in primo luogo con la sua ragione e con la sua anima» mentre l'on. dr. G. Baumberger, consigliere nazionale nelle conclusioni dell'inchiesta ufficiale sulle condizioni di vita nelle nostre valli alpine ha scritto: «tanto le nostre Casse Raiffeisen quanto l'Unione centrale han già reso preziosi servizi alla classe media agricola ed in modo particolare alle popolazioni delle valli alpine. Tra pochi anni non ci deve essere più un comune né una valle senza la loro Cassa Raiffeisen». Queste dichiarazioni di uomini autorevoli di differenti ambienti e di differenti partiti dovrebbero essere ben meditate da coloro a cui è affidato l'avvenire del nostro paese e della nostra agricoltura!

E la diffusione delle Casse Raiffeisen favorirà inoltre la rinascita dei nostri comuni e del nostro genuino spirito federalista. Infatti le Casse rurali sono una scuola di comprensione e di intesa tra i cittadini, coltivano lo spirito democratico, il sano federalismo ed hanno come base il comune, questa associazione umana che deve essere e restare la cellula vigorosa di ogni stato democratico!

Les Caisses de Rances et de Palézieux-Maracon suivent de près celle de Valeyrès-sous-Rances. Dans le canton de Fribourg, le colonel Repond, professeur de droit, fonde la Caisse de Belfaux. Collaborateur enthousiaste du Raiffeisenisme, Jules Repond est quelque temps membre du Conseil de surveillance.

Dans le Jura bernois, le Dr Jobin, avocat, pousse à la fondation de Caisses Raiffeisen, etc., etc., partout cela marche.

Le Dr Baumgartner, conseiller d'Etat à St-Gall, entre aussi en lice pour la diffusion de l'idée raiffeiseniste. Son concours est des plus précieux. C'est en effet en grande partie à son influence qu'on doit la sympathie du gouvernement saint-gallois pour le mouvement. Sympathie non platonique, mais se traduisant de façon active, par exemple, par des subventions pour les cours de caissiers.

Tandis que l'organisation grandit et s'étend, le curé de Bichelsee ne se relâche jamais. Déchargé d'une part de responsabilité par la Banque coopérative, il consacre le temps ainsi récupéré au petit journal qu'il

vient de créer à ses risques et périls. «Le Messenger Raiffeiseniste Suisse» paraît en deux langues, avec boîte aux questions. Traber en est le rédacteur. En 1913, le journal devient «Schweizerischer Raiffeisenbote» et ne paraît plus qu'en allemand. A la suite de divers malentendus, un Comité de rédaction remplace en 1913 le curé Traber. Entre temps, la Banque coopérative a ouvert une succursale à Zurich, afin de faciliter les transactions aux Caisses de la Suisse centrale et occidentale. Mais les choses ne vont pas très bien: les Caisses reçoivent de la Centrale plus d'argent qu'elles ne sont en mesure de lui verser. On prête trop sur hypothèque! La Caisse centrale possède en 1910 auprès de 79 Caisses un actif de 1 ½ million, tandis que l'actif de 56 Caisses auprès de la Centrale dépasse de peu le ½ million.

Le Comité de direction et le Conseil de surveillance sont inquiets. Ils demandent qu'on renvoie le contrat conclu avec la Banque ou bien qu'on fonde une Centrale raiffeiseniste indépendante. Mais deux camps se sont formés, l'un pour, l'autre contre le

maintien des relations avec la Banque coopérative. On reproche à cette institution d'user dans ses deux établissements de St-Gall et Zurich de taux d'intérêt différents, mais il y a en somme là-dessous un conflit d'autorité. Il semble que la banque désire priver les Caisses de leur indépendance en traitant directement avec elles à l'insu de l'Union.

Le conflit prend une tournure dramatique. Traber lutte avec acharnement pour garder le mouvement raiffeiseniste à l'abri de tout esprit étranger à ses principes. Il propose une Centrale autonome et indépendante, mais la Banque coopérative envoie des circulaires pour démolir ce projet. «Argent, sécurité, tout manquera à une Centrale. Elle ressemblera à un oiseau sans ailes, à une locomotive sans vapeur, à une source sans eau, à un soleil sans chaleur, à un invalide enfin qui, orgueilleusement appuyé sur son portefeuille de titres empruntés, comme sur de pauvres béquilles, ne réussirait qu'à exciter l'hilarité moqueuse du public et à servir de divertissement au monde capitaliste...»

(A suivre.)